
 <p>LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>MINISTÈRE DES ARMÉES</p>	<p>Organisation du contrôle des exportations et des transferts</p> <p>Notice</p>	 N°52368#01
--	--	---

Identification de la société	Date : <i>Date d'établissement du document</i>
Raison sociale : <i>(1) Indiquer la raison sociale, telle qu'enregistrée dans SIGALE, du bénéficiaire au nom duquel seront déposées les demandes de licences globales</i>	Numéro EORI : <i>Indiquer le numéro d'EORI du bénéficiaire indiqué en (1) tel que renseigné dans SIGALE</i>
Chaîne de responsabilité contrôle export	
Responsable légal de l'entreprise : <i>Nom, prénom et fonction du responsable légal du bénéficiaire indiqué en (1). Si la présidence du bénéficiaire est assurée par une personne morale, préciser aussi la raison sociale de cette dernière.</i>	
Délégation formelle de responsabilité (si applicable) : <i>Nom, prénom et fonction de la personne à qui est éventuellement déléguée, au moyen d'une décision formelle prise par une personne habilitée, la responsabilité du contrôle des activités d'exportation et de transferts du bénéficiaire indiqué en (1)</i>	
Services impliqués dans les exportations de matériels de guerre et matériels assimilés et les transferts de produits liés à la défense : <i>Liste des principales directions, départements ou services, au sein du bénéficiaire indiqué en (1), participants au processus d'exportation ou de transfert. Cela concerne en particulier, les activités commerciales, achat, projet et logistiques.</i>	
Maîtrise des opérations	
<u>Classement des produits</u>	
Référence de la procédure en vigueur : <i>Référence(s) de la (des) procédure(s) décrivant les modalités de classement des matériels de guerre et matériels assimilés et des produits liés à la défense</i>	Service responsable de son application : <i>Service(s) responsable(s) de la bonne application de la (des) procédure(s)</i>
<u>Demandes et suivi des licences globales d'exportation et de transfert</u>	
Référence de la procédure en vigueur : <i>Référence(s) de la (des) procédure(s) décrivant les modalités de demande et de suivi des licences globales d'exportation et de transfert</i>	Service responsable de son application : <i>Service(s) responsable(s) de la bonne application de la (des) procédure(s)</i>
<u>Respect des conditions et restrictions précisées dans les licences</u>	
Référence de la procédure en vigueur : <i>Référence(s) de la (des) procédure(s) décrivant les modalités permettant de garantir le respect des conditions et restrictions précisées dans les licences</i>	Service responsable de son application : <i>Service(s) responsable(s) de la bonne application de la (des) procédure(s)</i>
<u>Obtention et validation des certificats de non-réexportation</u>	
Référence de la procédure en vigueur : <i>Référence(s) de la (des) procédure(s) décrivant les modalités permettant d'assurer l'obtention et la validation dans les délais des certificats de non-réexportation adaptés</i>	Service responsable de son application : <i>Service(s) responsable(s) de la bonne application de la (des) procédure(s)</i>
<u>Tenue des registres et rédaction des comptes rendus semestriels</u>	
Référence de la procédure en vigueur : <i>Référence(s) de la (des) procédure(s) décrivant</i>	Service responsable de son application : <i>Service(s) responsable(s) de la bonne application de la (des)</i>

<i>les modalités de tenue des registres des exportations et des transferts et de rédaction des comptes rendus semestriels</i>	<i>procédure(s)</i>
Contrôle interne	
<u>Vérification de la conformité</u>	
Référence de la procédure en vigueur : <i>Référence(s) de la (des) procédure(s) décrivant les modalités de vérification de la conformité des opérations d'exportations et de transferts à la réglementation et aux autorisations accordées</i>	Service responsable de son application : <i>Service(s) responsable(s) de la bonne application de la (des) procédure(s)</i>
Fréquence des audits internes : <i>Préciser la fréquence à laquelle les audits internes de conformité des opérations d'exportations et de transferts sont réalisés</i>	
Fréquence des audits externes : <i>Préciser la fréquence à laquelle le bénéficiaire indiqué en (1) fait appel à un prestataire externe pour réaliser des audits de conformité de ses opérations d'exportations et de transferts</i>	
<u>Traitement des anomalies et non-conformités</u>	
Référence de la procédure en vigueur : <i>Référence(s) de la (des) procédure(s) décrivant les modalités de traitement des anomalies et non-conformités identifiées dans le cadre des activités de vérification objet de la rubrique précédente</i>	Service responsable de son application : <i>Service(s) responsable(s) de la bonne application de la (des) procédure(s)</i>
Sensibilisation et formation du personnel	
Référence de la procédure en vigueur : <i>Référence(s) de la (des) procédure(s) décrivant les modalités de sensibilisation et de formation du personnel au contrôle des exportations et des transferts</i>	Service responsable de son application : <i>Service(s) responsable(s) de la bonne application de la (des) procédure(s)</i>
Nombre de formations annuelles : <i>Nombre de formations et sensibilisations effectuées l'année passée ou prévues au plan de formation de l'année en cours</i>	Fréquence de renouvellement : <i>Fréquence à laquelle une formation ou une sensibilisation d'un personnel doit être renouvelée selon les procédures en vigueur</i>
Nombre de collaborateurs formés par an : <i>Nombre moyen de personnes bénéficiant de ces formations et sensibilisations chaque année</i>	
Services soumis à la formation : <i>Liste des services hébergeant des fonctions pour lesquelles les procédures en vigueur exigent une formation ou une sensibilisation au contrôle export.</i>	

Mesures de protection

Protection des biens tangibles

Référence de la procédure en vigueur :

Référence(s) de la (des) procédure(s) décrivant les modalités destinées à prévenir l'accès non contrôlé à des biens matériels dont l'exportation ou le transfert est soumis à autorisation administrative

Service responsable de son application :

Service(s) responsable(s) de la bonne application de la (des) procédure(s)

Protection des biens intangibles

Référence de la procédure en vigueur :

Référence(s) de la (des) procédure(s) décrivant les modalités destinées à prévenir la communication non contrôlé à des biens immatériels dont l'exportation ou le transfert est soumis à autorisation administrative

Service responsable de son application :

Service(s) responsable(s) de la bonne application de la (des) procédure(s)